Discours de M. Groussau

La première parole de l'orateur est un hommage de ces sentiments les plus dévoués envers Mgr Delamaire. Il fait ensuite un éloge très mérité des vaillants catholiques du Nord.

M. Groussau entre ensuite dans le vif de son sujet : *Autour de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat*. On cherche à séparer les catholiques du Pape ; les catholiques du Nord entent redoubler leurs sentiments d'obéissance.

On dit que la loi de Séparation est une loi libérale, que les gens qui l'ont votée sont pleins de bonnes intentions, que ce sont des modérés, des conciliants et que les catholiques sont intransigeants.

Pour juger la loi, M. Groussau fait l'historique des faits qui en ont précédé la vote ; il dit aussi quelle au fut l'intention cachée et les perplexités des Jaurès, des Buisson et des Briand, désireux de connaître avant la vote définitif les intentions du Pape.

Nos adversaires ont, ensuite, cru pouvoir détacher la France du Pape, séparer les Evêques du Saint-Siège, éloigner les catholiques de leurs Evêques.

L'orateur réfute, d'une manière définitive, les calomnies qui tendent à représenter le Pape obéissant à des influences étrangères, voulant imposer à la France des exigences qu'il n'avait pas eues pour d'autres nations.

Il fait justice des insultes qui voulaient désaouter les Evêques comme des fonctionnaires de l'étranger et rappelle la lettre des Prélats qui unissaient, dans un même sentiment, leur obéissance filiale pour le Père de l'Eglise et leur ardeur patriotique.

Il rappelle quelques essai de fabrication de cultuelles qui abtiut un si piteux résultat. Et voilà que tout à coup, dans un élan de modérétion équivoque, on rend hommage au Pape, aux évêques, aux catholiques. Mais défions-nous de la modération de nos adversaires.

Qu'elle vfut de M. Briand, de Waldeck-Rousseau ou de Jules Ferry, elle ne nous a jamais réussi. M. Briand a refusé les garanties légales demandées par le Pape, bien que ce dernier laissât la porte ouverte à toutes les mesures de conciliation. On les lui a refusées. Où est l'intransigeance ?

« Nous avons le devoir d'assurer la liberté du culte, a dit M. Briand dans des déclarations ingénuisses, nous l'assurerons ». Et il nous a offert la loi sur les réunions publiques, mais sans entrer dans aucune explication précise.

Quant au droit d'association, il nous le refuse, à l'étonnement même de M. Jaurès. Sa prétention de surveiller l'Eglise en dehors du droit public, nous ne pouvons l'accepter.

Que feront les catholiques ? Ce n'est pas à nous de le dire sans empiéter sur le domaine des Evêques, mais nous avons à nous armer de courage ; en défendant l'Eglise, nous sommes les meilleurs défenseurs de la France.

Or, la France traverse une période de troubles, auprès de laquelle tout ce qui l'a révolutionnée jusqu'ici n'est rien.

On a entendu un ministre des cultes menacer, si nous refusions les associations cultuelles, de nous empêcher de faire des fondations de messes pour ceux que nous aimons.

Et M. Vivien parlant à la tribune comme membre du gouvernement, se vantait d'avoir éteint dans le ciel les dernières lumières.

L'orateur proteste contre ces odieuses prétentions et contre cette abominable profession d'athéisme avec un magnifique mouvement d'indignation que souligne des salves répétées d'applaudissements.

La situation ressemble à celle de 1793, et huit ans après s'était le Concordat.

Nous n'avons donc pas à nous désespérer. Tout ce que nous possédons de générosité, d'activité, de dévouement, il faut le mettre au service de notre cause car nous avons en main le flambeau de la foi qui nous vient de nos parents, que nous devons transmettre à nos enfants comme le patrimoine des convictions et des espérances éternelles.

***

Tout ceci n'est qu'un très pâle reflet de l'éloquence à la fois si vibrante et si nourrie que nos concitoyens ont maintes fois appréciée ; l'auditoire a traduit son admiration par une ovation comme on en a rarement vues dans cette Salle Ozanam, dont les échos ont cependant répété tant de magnifiques discours.

Cette admiration, M. Theilier de Poncheville l'a interprétée avec autant de simplicité que de grandeur.

« Une seule voix, a-t-il dit, était digne de répondre à M. Groussau, mais je parle par ordre pour ménager les forces de Monseigneur et je ne puis que dire au défenseur ardent de nos libertés avec toute le chaleur de mon cœur : Merci ! Merci ! Et M. Theilier de Poncheville donne l'accolade à M. Groussau pendant que l'assistance, debout, entonne d'une seule voix le plus enthousiaste des vivats.

La séance a été terminée par la prière et la bénédiction donnée par Monseigneur.

Journée du Samedi 17 Novembre

Séances de travail : 18, rue Marais

A 9 h. 1/2, **Œuvres charitables.** — Rapport de M. Ludovic Jardel et communication du Docteur Lemière, sur les Colonies de vacances ; rapports, de M. Emile Duvillier, sur les Secrétariats du peuple ; de M. L. Pujo, sur les Œuvres de mer. Communication du Docteur Lemière sur l'Assistance privée et l'Hygiène sociale.

A le même heure, dans la celle ou fond du jardin, **Art chrétien et histoire.** — Rapport de M. Bondroit, sur l'Enseignement de l'art et sur l'Art à l'école et ou foyer ; Etude de diverses questions d'art et d'histoire.

***

A 2 heures précises, réunion à la Maison de famille Albert-le-Grand, boulevard Vauban, 58, Lille.

Visite des Facultés Catholiques. — Une maison de famille, la Bibliothèque, le jardin botanique, le Musée, les laboratoires et collections de la Faculté des Sciences, le Cercle des Etudiants, etc.

Visite de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers. — Les ateliers, coulée de quniques pièces importentes de fonderie.

Les dames peuvent prendre part à cette visite qui promet d'être particulièrement intéressante.

***

A 8 h. du soir, salle Ozanam, 11 bis, rue Voltaire (car N), séance générale, *Vive la Grève !* drama social en quatre actes, par le « Nouveau Théâtre social ».

Nous rappelons que les places sont payantes et qu'il reste encore un certain nombre de places réservées à 5, 3 et 2 fr., et des places de secoudes galeries à 0,50.

Journée de clôture

DIMANCHE 18 NOVEMBRE

A 7 h. 1/2, à Notre-Dame de la Treille, Messe de communion.

A 10 heures, Grand'Messe à St-Maurice, à laquelle sont invités tous les groupements catholiques.

A 2 h. 1/2, à l'**Hippodrome Lillois**, 37, rue Nicolas Leblaun (Les portes seront ouvertes à 2 heures), **SÉANCE DE CLOTURE.**

Orateurs : M. Theilier de Poncheville, président général du Congrès ; M. de Las Cases, sénateur ; Mgr Delamaire.

A l'issue de la séance, *Salut solennel à l'église Saint-Michel.*

***

Le bureau du Congrès rappelle que si les places réservées sont toutes retenues, il reste plusieurs milliers de places qui appartiendront aux premiers occupants, munis bien entendu d'une lettre d'invitation.

L'Attentat socialo-anarchiste
DE TOURCOING

M. Delalé a entendu vendredi après-midi sept témoins dont les dépositions sont plus ou moins contradictoires.

Jusqu'ici, il y a quatre inculpés : Jean-Baptiste Knockaert, Jean Taeghe et MM. Barrois et Lepers Ces deux derniers sont poursuivis pour port d'arme prohibée, les deux autres pour bris de clôture et violences.

LA TUBERCULOSE GUÉRIE
par le **Méthode phymatofuga**
Voir à la dernière page le Questionnaire pour *consultation gratuite à tous les lecteurs*

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Eugène Motte, maire, pour la 4e session ordinaire.

Etaient présents : MM. E. Roussel, G. Sayet, G. Deschodt, E. Lebleue, G. Wattine, adjoints ; J. Cléty, Ch. Lepoutre, F. Desplanque, D. Segard, C. Gaydet, A. Bayart, Léon Déprès, J. Noyelle, V. Cousin, A. Dejardin, A. Carpentier, H. Wattremez, A. Coupez, L. Ego, G. Lesar, A. Delannoy, H. Lefebvre, H. Kimpe, G. Herbaux, E. Dubois, E. Browecys, A. Rousseau, F. Chatteleyn.

Excusés : MM. G. Lehoucq, adjoint ; Ch. De Coek, L. Bailleul et A. Lepers.

Absents : MM. G. Tellier, Ch. Roussel et I. Vanwaetebeke.

M. Jules Noyelle est nommé secrétaire pour la session.

Les procès-verbaux des séances des 24 août et 5 octobre, sont adoptés.

Communications de l'Administration

Le *Chœrat Nadaud* remercie, par lettre pour le subside accordé pour organiser un festival artistique à l'occasion de son 25e anniversaire.

Des remerciements sont également adressés pour un objet semblable par la Société des Jardins populaires.

***

Sont nommés pour faire partie de la Commission de revision de ces listes :

Canton Ouest : 1re section, M. Léon Déprès. — Canton Nord : 2e section, M. Gustave Herbaux ; 3e section, M. Paul Regnier. — Canton Est : 4e section, M. Edouard Motte ; 5e section, M. Joseph Calonne.

Sont nommés pour faire partie des Commissions pour l'examen des réclamations :

Canton Ouest : 1re section, MM. Jules Noyelle et César Gaydet. — Canton Nord : 2e section, MM. Alphonse Pareet-Vandecrux et Henri Delfortrie ; 3e section, MM. François Faeverque et Constant Deleplace. — Canton Est : 4e section, MM. le docteur Lepoutre et Emile Nys ; 5e section, MM. Paul Seyaeve et Antoine Picard.

Sont nommés commissaires répartiteurs titulaires résidents :

MM. Delesalle Pierre, Fauvarque François, Ferrée Louis, Vandamme César, Lepers Meurice, Macq Emire.

Titulaires non résidents :

MM. Dhalluin Pierre, à Wattrelos ; Pollet Desquiens, à Hem ; Tiberghien Louis, à Wasquehal ; Pluquet Paul, à Croix.

Répartiteurs suppléants résidents :

MM. Duhamel Achille, Delaplace Constant, Delfortrie Henri, Flamencourt André, Gevaere Louis, Dhalluin Gevaere,

Répartiteurs suppléants non résidents :

MM. Castel Jean-Louis, à Croix ; Lorident Deleaste, à Croix ; Boute Pierre, à Wattrelos ; Lepers Louis, à Croix.

Sont nommés pour faire partie du Conseil de perfectionnement de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie :

MM. Henri Dubly, Henri Glorieux, Jean de Rycke, Louis Delaire.

L'examen du budget primitif de 1907 est renvoyé aux Commissions.

Le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 1905 de la Commission intercommunale des eaux sont approuvés. De même plusieurs questions présentées par l'administration concernant le service des eaux.

Sur la proposition de l'administration, le Conseil demande la déclaration d'utilité publique pour la construction au nouvel hôpital, d'un bassin pour lits bactériens et approuve l'acquisition d'un terrain dans ce but.

L'EMPRUNT DE 6 MILLIONS

M. Gilbert Sayet lit un long rapport, faisant connaître que l'emprunt de 6 millions à contracter par la ville pour l'exécution de travaux importants, est autorisé, rappelant, en outre, dans quel ordre commencerait à être exécutés ces travaux.

On sait que la Ville devra procéder par étapes pour les dépenses à faire sur le montant de cet emprunt : 2 millions pouvant être dépensés en 1907, 1,500,000 en 1908 et 2,500,000 en 1909.

M. Sayet pense que l'Administration municipale, après mûr examen, a décidé de s'adresser, pour contracter l'emprunt, à la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse qui offre toutes les garanties et ne réclame qu'un intérêt de 3 fr. 68 0/0.

Les conclusions du rapport de M. Sayet sont adoptées.

Rapports des Commissions

Le Conseil approuve un marché à passer avec M. Devémy, de Raismes, pour la fourniture des briquettes destinées au chauffage des établissements communaux, en 1907 et 1908, au prix de 23 fr. 75 le mille.

Un projet d'adjudication des travaux d'entretien aux établissements communaux, de 1907 à 1909, est adopté.

Le prix du combustible ayant augmenté, le crédit destiné au chauffage des établissements communaux est insuffisant ; un supplément de crédit de 3000 francs est voté.

Vers le nouvel Hôtel-de-Ville

Le Conseil vote un crédit de 5.600 francs nécessaire au paiement des intérêts à régler en plus du prix principal pour un immeuble loué rue du Château par la Ville en vue de la construction du nouvel Hôtel-de-Ville.

***

L'Administration municipale soumet au Conseil le projet dressé par l'architecte directeur des bâtiments municipaux en vue de la mise en adjudication des travaux de démolition des immeubles communaux situés Grande Place et rue Neuve, en prévision de la construction du nouvel Hôtel-de-Ville.

Ce projet est adopté.

***

La démolition prochaine des bâtiments occupés par les Services de la Mairie de Roubaix, a obligé l'Administration municipale à pourvoir à une installation provisoire du ceux-ci dans d'autres immeubles, pendant la période de reconstruction d'un nouvel Hôtel de Ville.

A cet effet, elle a arrêté son choix sur les immeubles situés rue Saint-Georges, 15 et 17, qui permettront l'installation complète des Services dans d'excellentes conditions.

L'Administration des Hospices, propriétaire des immeubles, consent à les louer à la ville, pour une période de trois années à partir du 1er janvier 1907, à raison de 10.000 fr. l'an.

L'augmentation des revenus qui résulterait de cette location pour les hospices, devant réduire d'une somme égale le taux de la subvention communale à cette institution charitable, l'opération se présente dans des conditions particulièrement avantageuses pour la ville, puisqu'elle n'aurait pu les trouver dans le location d'aucun autre immeuble.

La location de ces immeubles est approuvée par le Conseil.

M. Coupez trouve qu'on aurait pu procéder par tranches au travail de la démolition de l'Hôtel-de Ville actuel, ce qui serait permis de laisser les services municipaux à la Grand'Place.

M. G. Roussel lui répond qu'il était, en effet, possible d'en agir ainsi ; mais cela aurait coûté plus cher ; c'est pourquoi on a décidé de tout démolir d'un seul coup.

M. Henri Lefebvre, dit que, selon lui, on n'est trop pressé pour commencer la construction du nouvel Hôtel-de Ville. Il y avait, dit-il, des travaux plus urgents à réaliser dès maintenant, l'assainissement de certains quartiers, par exemple.

M. l'adjoint lui répond que tous les travaux d'assainissement prêts à être exécutés doivent être commencés sans retard. Quant aux autres, avant de les entreprendre, il faut les étudier, ce qui ne peut être fait complètement jusqu'à présent.

En ce qui concerne le nouvel Hôtel de Ville, l'Administration municipale doit en entreprendre tout de suite la construction parce que ces travaux, pour être achevés, demanderont trois ou quatre ans et qu'un semblable laps de temps a été prévu pour le complet achèvement de tous les travaux prévus dans l'emploi de l'emprunt de 6 million.

Ici M. Coupez, pour ne pas manquer à ses habitudes, intervient et émet quelques-unes de ces réflexions qui, au grand étonnement du conseiller socialiste, ont le don de faire rire tout le monde aux éclats, ses amis comme les autres. Le public lui-même s'en mêle.

En fin de compte, les conclusions du rapport sont définitivement adoptées.

Fourneaux économiques. — Le cahier des charges concernant la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques, en diminution de 342 fr., en raison du prix moins élevé de certaines denrées, est approuvé.

Hospices

Dans le budget présenté par la Commission administrative des Hospices pour 1907 et qui accuse 780.268 fr. 93 de recettes et 780.427 fr. 54 de dépenses, la Ville intervient pour une subvention de 550.000 fr.

Ce budget est approuvé.

Construction, à Barbieux, d'un pavillon pour les vieux ménages

Ce projet avait été approuvé une première fois par le Conseil qui, en ayant été saisi une seconde fois, à la suite d'observations présentées par le Préfet, l'approuve de nouveau.

L'Administration des Hospices acquit alors une parcelle de terrain dépendant du château Bossut pour y construire d'abord le Pavillon des vieux ménages et plus tard d'autres annexes de l'Hospice de Barbieux.

Puis le plan de l'édifice pour les vieux ménage fut mis au concours entre architectes roubaisiens. Le choix de l'administration des Hospices se porta sur au plan de M. Albert Bouvy. C'est ce plan, avec les devis, qui aujourd'hui sont soumis à l'approbation du Conseil.

Le longueur du bâtiment à construire sera de 47 mètres, sa hauteur d'environ 14 mètres. Il comportera deux étages au dessus du rez-de-chaussée ; il sera partagé, sur toute sa longueur, au rez-de-chaussée et aux étages, par un couloir central de trois mètres de largeur. De chaque côté des couloirs, seront réparties les chambres des ménages au nombre d'environ cinquante, et les salles de service comprenant au rez de chaussée et aux étages, un réfectoire, une réserve et une chambre de garde. Les chambres destinées aux vieux ménages seront éclairées par de larges fenêtres, comprenant deux parties fixes et une partie ouvrante ; elles seront parquetées en pitchpin en lames longues sur asphalte. Des installations de chauffage par la vapeur assureront une température convenable dans tout le bâtiment.

A moins de difficultés impossibles à prévoir, les travaux pourront commencer au printemps de l'année prochaine et la nouvelle installation sera en état de recevoir ces pensionnaires au commencement de 1908.

Le rapporteur du projet, M. Félix Chatteleyn, termine ainsi son rapport :

« Ainsi sera terminée l'œuvre humanitaire dont traçait les grandes lignes le rapport que l'Administration municipale soumettait au précédent Conseil dans sa séance du 7 novembre 1903.

« L'œuvre touche à sa fin. La date de l'inauguration de la Fraternité peut être sûrement entrevue ; le transformation de l'Hôtel-Dieu ne sera la conséquence, et vous allez adopter les plans des vieux ménages. J'ai le droit de dire qu'en poursuivant la réalisation de ces projets, vous aurez bien mérité de Roubaix et de la Démocratie ».

La fermeture des guichets postaux les dimanches et jours fériés

A la séance du 24 août dernier, plusieurs conseillers déposaient un vœu émanant du groupe roubaisien de l'Association générale des Agents des P. T. T. et consistant en ce que la fermeture des guichets postaux ait lieu à Roubaix les dimanches et jours fériés à 10 heures du matin.

Au nom de la 3e Commission, M. J. Cléty propose au Conseil de repousser ce vœu, sa réalisation devant être préjudiciable à la classe ouvrière qui n'a que le dimanche matin pour effectuer des versements au retraites à la Caisse d'Epargne, faire des envois recommandés, etc.

Il déclare qu'il serait préférable de demander à l'Administration des Postes d'augmenter, comme cela eurait du être depuis longtemps, le nombre des employés de bureaux de poste. Cela permettrait à ces derniers, au moyen du roulement, d'obtenir fréquemment le repos complet le dimanche.

Le rapport de M. Cléty est adopté.

Octroi. — Le Conseil donne un avis favorable au vœu présenté par M. J. Hazebrouck au Conseil d'arrondissement, et tendant à exonérer du droit d'octroi de dix centimes par kilog la viande stérilisée à l'abattoir de Roubaix.

Le Bureau d'Hygiène

L'installation de ce Bureau qui centralisera tout ce qui concerne l'hygiène et qui était auparavant disséminé entre divers services municipaux, avait déjà été voté. Il s'agit maintenant de l'organiser et en faire un service distinct qui aura sa place marquée au budget.

Le rapporteur, M. le docteur Lepoutre, après avoir indiqué les services qu'est appelé à rendre le Bureau d'hygiène, dit quelle en sera la composition : un directeur, docteur en médecine, un chef de bureau, un commis aux écritures, un agent technique.

Les dépenses relatives à ce bureau s'élèveraît à 65.078 francs et se répartiraît entre les objets suivants : paiement du personnel, 11.900 francs ; service de santé 250 francs ; service de vaccination, 4.000 fr. ; service médical et de désinfection, 9.000 fr. ; service pharmaceutique de nuit, 200 fr. ; inspection des denrées alimentaires, 12.500 fr. ; analyse des boissons et denrées alimentaires, 1.300 fr. ; exploitation de l'école de natation, 6.000 fr. ; établissement de bains de la rue de Rome, 15.928 fr.

Un local provisoire pour les pompiers

La démolition de la mairie et de ses dépendances a nécessité la recherche d'un local provisoire pour le matériel d'incendie et pour le logement des pompiers casernés.

L'administration a choisi à cet effet un immeuble situé boulevard Gambetta, 98, appartenant à Mme Lorthiois-Gaspin, qui consent à la louer pour 2,200 fr. par an, toutes les charges incombant à la ville.

Tous les pompiers casernés ne pouvant être logés dans cet immeuble, l'Administration propose de donner à quatre d'entre eux une indemnité de logement annuelle de 400 francs. Ils devront loger dans un rayon de 500 mètres du local provisoire.

Ces propositions sont adoptées.

***

Quant à M. Facon, qui tient la buvette des sapeurs-pompiers, il recevra une somme de 3.000 francs pour l'indemnité de la perte qui lui fera subir sa cessation de commerce une année avant l'expiration de son contrat de location.

A propos des tramways

LE FREIN. — LES NOUVELLES LIGNES

A propos d'une demande de changement de nom de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing, M. Coupez demande où en sont les questions du frein des voitures et de la mise en exploitation des nouvelles lignes.

M. Wattinne, adjoint aux travaux et M. le maire après lui, répondent que la Compagnie s'est ralliée au frein continu à air comprimé dont la fourniture sera faite le plus tôt possible ; on n'aura plus alors à craindre les accidents graves comme ceux, nombreux, qu'on a eus à déplorer avec les freins établis actuellement sur les voitures.

Quant à la mise en exploitation des nouvelles lignes, la Compagnie a promis de l'avancer le plus possible.

Pour les jardins populaires

Les Commissions ont examiné le vœu déposé par MM. Dubois, Herbaux, Chatteleyn et A. Rousseau tendant à ce que les terrains inutilisés appartenant à la ville soient mis à la disposition de la Société des Jardins Populaires. Il est résulté de cet examen que des terrains situés rues Maro-Bécquin, de la Brasserie, Cuvelle, Lalende et avenue J. Lagache pouvaient être momentanément abandonnés à cette œuvre dont M. A. Rousseau, le rapporteur, fait le plus grand éloge.

Le Conseil approuve cette résolution.

Toujours l'Espierre. — 50 fr sont votés à M. Segard Houzet, cultivateur à Wattrelos, dont les cultures ont été endommagées par les débordements de l'Espierre.

Importants travaux de voirie

L'affectation des fonds de l'emprunt autorisé par décret du 29 août 1906 a été justifiée par un ensemble de projets de travaux parmi lesquels figurent des ouvrages de voirie.

Les Commissions municipales ont examiné quelques uns de ces projets auxquels elles ont estimé qu'on pouvait donner la priorité pour raison d'urgence.

Le Conseil se range à l'avis des Commissions.

Voici quels sont ces travaux qui vont être successivement exécutés :

1° Rue Boucicaut. — Construction d'un aqueduc. — Dépense totale 7.500 francs, dont 5.000 francs à la charge des propriétaires riverains.

Cette rue, située dans le quartier le plus bas de la ville, n'a pas de moyen d'assèchement.

2° Boulevard de Fourmies, entre le chemin de Roubaix à Hem et l'avenue des Villas. — Construction d'une bande pavée de quatre mètres de largeur. — Dépense totale 21.763 fr. 53, entièrement à la charge de la Ville. Les propriétaires ne contribuent pas à la dépense. Cette partie du boulevard de Fourmies est à l'état de chemin de terre. Les habitants du quartier en réclament la pavage, de même que la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, qui doit y installer son point terminus de la ligne du Haverdi.

3° Chemin de Roubaix à Hem, entre la rue Jean Goujon et la boulevard de Reims. — Construction d'un aqueduc de 527 mètres de longueur. Cet aqueduc est nécessaire pour parfaire l'assainissement du quartier du Haverdi. — La dépense totale prévue s'élève à 20.000 francs dont 13.334 fr. 33 à la charge des riverains.

4° Avenue des Lilas. — Achèvement de l'empierrement de la chaussée entre la rue de Barbieux et le chemin de Boulmont, soit sur 200 mètres de longueur. — Dépense totale 5.800 fr. à la charge de la Ville ; les riverains ne contribuent pas.

5° Rue Victor Hugo. — Pavage de la chaussée entre la rue de Lannoy et la rue Alfred de Musset. — La dépense totale sera de 49.200 fr. dont 32.800 fr. à la charge des riverains.

6° Rue de Rocroi. — Construction d'un aqueduc et du pavage de la chaussée. — Dépense totale 25.000 francs dont 16.666 fr. 67 à la charge des propriétaires riverains.

7° Rue du Parc. — Pavage de le chaussée. — Travail urgent qui exigera une dépense de 19.800 fr., couverte partiellement par une contribution de 12.456 fr., de la part des propriétaires.

8° Rue de la Vivier, entre la rue du Parc et la rue des Arts. — Pavage de la chaussée motivant une dépense de 10.800 francs, à laquelle les propriétaires participent pour 6.666 fr. 67.

9° Rue Rouget-de-Lisle. Pavage de la chaussée. — Dépense totale 31.000 fr. Les propriétaires y contribuent pour 12.165 fr. 33.

10° Place du Commerce. Pavage de la chaussée latérale. Dépense totale 12.000 fr., à laquelle les propriétaires participent pour 4.000 fr.

11° Rues Rollin et Sully. Pavage de la chaussée. Dépense totale 11.500 fr. dont 7.666 fr. 67 au compte des propriétaires riverains.

La dépense totale pour l'ensemble de ces travaux s'élève à 208.563 fr. 33, dont 92.533 fr. 67 à la charge de la Ville.

Huis-clos

Un trousseau est accordé à Aimé Fouan, qui a déjà obtenu une demi-bourse pour son admission à l'Institution des sourds-muets et aveugles de Ronchin.

Un subside de 600 francs est accordé à M. Georges Chantelain pour lui permettre de continuer ses études au Conservatoire national de musique de Paris.

Une demande d'augmentation de subside faite par M. Edmond Decourcelle, élève au Conservatoire de Paris est repoussée.

Le Conseil liquide les pensions de retraite de Mme Maria Bellier, veuve de M. Plouvier, chef cantonnier retraité.

La demande de retraite proportionnelle présentée par M. Emile Labbe, sous-brigadier de le police de sûreté, est repoussée, les motifs n'ayant pas été jugés valables. Une décision semblable est prise en ce qui concerne Mme Broux Roussiez, professeur en Conservatoire.

La séance prend fin à 11 h. 3/4.

L'AFFAIRE
du bureau de recrutement de Lille

Comme nous l'avons dit, M. Delalé avait convoqué, vendredi matin, en son cabinet, neuf témoins plus ou moins mêlés à l'affaire.

Ce sont : MM. D..., entrepreneur à Ascq ; C..., négociant à Ascq ; S..., boulanger à Wattrelos ; B... Romain, rue de Bapaume, à Lille ; Alcide C..., serrurier à Croix ; K..., charcutier, rue de Paris à Lille ; E..., teinturier à Wattrelos ; R..., couvreur à Croix ; L..., à Lys-lez Lannoy.

Ils ont été interrogés séparément. Tous ont profité de Leman, soit pour un changement de lieu d'affectation, soit pour un sursis.

Ils étaient persuadés que Leman possédait d'excellentes relations et que c'était grâce à cela que les demandes étaient accueillies favorablement.

C'est ainsi que B... a connu Leman par l'intermédiaire de K... qui lui-même en avait profité pour accomplir à Lille une période de 28 jours, qu'il devait accomplir à Reims. 125 francs furent le taux de la commission.

D'autres ont versé pour un sursis d'autres sommes variant entre 80 et 125 francs.

Le fameux carnet de Leman saisi lors de le perquisition, fait mention de ces différentes recettes, et les témoins ont reconnu l'exactitude.

Leman certifie que le presque totalité de l'argent a été remis aux soldats ; nous verrons lors de leur interrogatoire ce qu'ils répondront.

Une chute de sept mètres

Un jeune manœuvre couvreur, Eugène Moreau, 17 ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or, impasse de la Barbe-d'Or, 22, était occupé, vendredi matin, vers 9 heures, à réparer le toiture de la maison portant le numéro 143, rue des Longues-Haies.

Ayant fait un faux mouvement, il glissa soudain et vint s'abattre sur la chaussée, d'une hauteur de sept mètres.

On releva aussitôt le blessé qui reçut peu après les soins de M. le docteur Lherbier.

Celui-ci releva une fracture de l'avant-bras droit ; il constata également des lésions internes sur la gravité desquelles il n'a pu se prononcer.

Moreau a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

L'état du blessé paraît être très grave. Dans l'après-midi, sa tête a démesurément enflé et il n'a cessé de cracher le sang.

La fanfare catholique « La Liberté » donnera son audition annuelle de Sainte-Cécile dimanche, dimanche, à la messe de onze heures et demie, en l'église Notre-Dame.

Cette audition comportera :

Pendant la Moisson, par H. Borrel.

Fidélité à Pie X, hymne solennel, exécuté par la fanfare « La Liberté », la « Chorale Notre-Dame », la « Chorale Saint-Michel » et la « Chorale Jeanne-d'Arc », en tout 250 exécutants.

Marche romaine, par G. Meister.

Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles Réunies de Roubaix. Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Syndicat mixte de l'Industrie Roubaisienne. — *Société de gymnastique l'« Avant-Garde »*. — Demain dimanche, à midi, leçon militaire, réunion des gymnastes dans la nouvelle salle de gymnastique, au siège du Syndicat mixte, 22, rue de la Paix, E. V. Tenuet béret et veste, Présence obligatoire.

Prévoyance de l'Avenir (127e section Roubaix). — Les sociétaires, qui ne sont pas en possession du bulletin des commerçants et de leur carte d'identité, sont instamment priés de venir les retirer le dimanche 18 novembre, de 10 h. à midi, à l'Hôtel des Pompiers.

Les sociétaires qui ont vingt ans de présence sont invités à venir déposer leur livret au secrétaire à le même date.

MM. les membres du bureau sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la même date à 11 h., Hôtel des Pompiers. Ordre du jour : Choix d'un nouveau local.

Œuvre de la Bouchée de Pain et du Prêt de Couchage. — MM. les épiciers, grainetiers, etc. qui auraient des lots avantageux en barricots, riz et pâtes diverses sont priés d'en remettre échantillons (1 kilog au minimum) au local rue Sébastopol, avec prix et quantités sous pli cacheté avant jeudi 22 novembre.

Les excursions pédestres du « Nord Touriste ». — Demain dimanche aura lieu la première excursion pédestre de la Section roubaisienne du « Nord Touriste » aux chantiers du nouveau boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing. M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées a mis l'autorisation nécessaire à cette randonnée, et a voulu l'accorder et un plan explicatif des travaux a été envoyé au « Nord Touriste » par les soins de M. l'Ingénieur des ponts et chaussées chargé de la direction des travaux. Le départ aura lieu devant le siège social, 4, rue de la Gare, à Roubaix, à sept heures précises du matin.

Les bureaux de la Perception-Ouest seront fermés les lundi 19 et mardi 20 courant, en raison de la refonte de service entre les mains du nouveau percepteur.

Les états de dépenses et de traitements de l'Etat pourront être présentés en paiement pendant ces deux jours, aux guichets de la perception-Est, rue du Curoir, 79.

A Saint-Jacques, Roubaix. — Cadeaux utiles pour fêtes. Fourrures, Corsages, Jupons, Peignoirs.

Les vols sur les camions. — Nous l'avons fait prévoir, chaque jour amène un nouveau vol de ce genre, et les conducteurs ne sauraient être trop vigilants.

Jeudi soir, un peu avant 5 heures, d'audacieux malfaiteurs s'emparaient d'une caisse pesant 71 kilos et contenant 33 kilos de fuseaux et de fil de laine cardés placée sur le camion que conduisait M. Charles Losfeld, domestique chez MM. Lefebvre et Bastin, eu boulevard d'Armentières.

Le vol a été commis à l'angle des rues Jacquard et de Tourcoing.

Le domestique, monté sur son siège, ne s'était aperçu de rien. Ce n'est qu'un peu plus loin qu'il fut avisé du méfait par un passant.

Plainte a été déposée au commissariat du 1er arrondissement.

Une montre en argent pour dame a été trouvée et déposée au poste de la rue Saint-Vincent-de-Paul, par M. Constant Vanweelman, rue de la Duquennerie, 45, à Croix.

Etat-civil de Roubaix

CHOCOLAT THOMAS r. du Priez, LILLE

Du 16 novembre

Naissances. — Germaine Neyrinck, rue de Dessin, 7. — Denise Duthoroq, rue des Vosges, 24. — Raphaël Verriest, rue d'Alger, 193. — Marceau Simpère, boulevard de Mons, 33. — Louis Demarière, rue Archimède, 95. — Jeanne Mortier, rue Traversière, 6. — Mireille Clocquet, rue Blanchemaille. — Anna Duvivier, rue Beli, 43. — Pierre Caron, rue de Lille, 56. — Robert Bourgeois, rue de Bouvines, 62. — Emile Lepers, rue de Lens, 2. — Marguerite Harrison, rue de Hevre, 6.

Décès. — Alphonse Mahieu, 11 mois, rue des Filatures, cour Loos, 1. — Eugénie Dumortier, 39 ans, sans profession, rue de Lille, 58. — Valentine Foucart, 9 mois, boulevard de Metz, cité Saint-Henri, 27. — Céline Lefebvre, 70 ans, ménagère, rue de Béthune, 5. — Constance Gensemans, 80 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

POUR PARAITRE FIN NOVEMBRE
« Face au Mal »
Recueil de poésies, (1er fascicule), par l'Abbé Gélan Taquet, professeur à l'Ecole St-Joseph, Lille.

CROIX

Allons les Bleus ! — Les jeunes gens nés en 1887, domiciliés à Croix, ou dont les parents tuteurs, etc. demeurent à Croix, sont priés de se présenter à la Mairie pour se faire inscrire à partir du lundi 19 novembre.

Les jeunes gens nés ailleurs devront se munir de leur acte de naissance sur papier libre ou des pièces établissant leur qualité d'étrangers s'ils se trouvent dans ce dernier cas.

Les fils et petits-fils d'étrangers nés en 1886 et 1885, doivent se présenter à nouveau à la Mairie.

Le gondolier de la mort. — Les amateurs de grands spectacles apprendront avec plaisir que les représentations du beau drame italien auront lieu les 8 et 9 décembre au cercle Saint-Martin.

Nous avons pu assister à une répétition générale qui fait promettre beaucoup pour le succès des exécutions.

Des chœurs ont été adaptés à la pièce ; la chorale Sainte-Cécile se chargera de les interpréter avec tout le talent qu'on lui connaît.

Des décors nouveaux, œuvres de M. P. Leclercq, dont on a déjà pu admirer le goût et l'étoffe d'un artiste, donneront à ces représentations un cachet tout particulier.

Des cachets numérotés sont mis en vente, dès ce jour chez M. l'abbé Debont, directeur du Cercle.

Le legs Brame. — Les personnes susceptibles d'être proposées pour bénéficier du legs de la famille Brame peuvent adresser leur demande à la Mairie, jusqu'au 15 décembre.

Accidents de travail. — A l'usine Holden et Cie, un mécanicien, Victor Lauwerrière, est tombé dans une tranchée. Forte contusion du thorax.

— Un ouvrier de M. Baelde, Albert Vanoste, a reçu un morceau de fonte dans l'œil droit. Conjonctivite de la cornée.

CROIX. — Naissance. — Roger Lefebvre, rue de la Rielle, 19.

WASQUEHAL

Vaccination et revaccination. — Le médecin-vaccinateur sera à la Mairie le jeudi 22 novembre, de 9 h. à 10 h., pour les enfants du Centre, et l'après-midi, de 3 h. à 4 h., à l'école du Capreau, pour les enfants de ce quartier.

Distribution de pain. — Aujourd'hui samedi, a lieu, à sept heures, une messe pour le repos de l'âme de M. Jean-Baptiste Deldalle et de dame Désirée Desquiens, suivie d'une distribution de pains aux pauvres, par les soins de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Circulation interdite. — Par suite des travaux de réfection de chaussée, la circulation est interdite aux voitures dans la rue de Lille jusqu'au Petit-Wasquehal, du 15 au 25 novembre. Les véhicules sont tenus en conséquence de passer par la route du Haut-Vinage.

Enterrements. — Samedi 17 novembre, à 8 h., Hélène Cardon, 7 ans 1/2, rue du Franco-Russe.

— Lundi 19 novembre, à 9 h. 1/2, J.-B. Toulemonde, 81 ans, quartier du Gonquier.

LANNOY

Séance récréative. — Demain soir, à cinq heures, les anciens élèves de l'Institution Saint-Charles donneront pour la seconde fois leur séance récréative annuelle. Le programme un chœur ; Valse espagnole, « le docteur Oscar », comédie, et pour terminer un drame en 3 actes, « le Gondolier de la Mort ». Intermèdes variés à chaque entr'acte.

Cette séance est donnée au profit de l'œuvre et mérite tous les encouragements ; aussi espérons-nous voir un public aussi nombreux que celui de dimanche dern